



## Le RANQ a changé de nom et devient Proche aidance Québec

### Création du Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ)

**Mission :** Améliorer les conditions et la qualité de vie des personnes proches aidantes notamment en sensibilisant la population et les pouvoirs publics aux réalités, aux besoins et aux droits des PPA.

Lien : Proche aidance Québec - Regroupement d'organismes engagés

2000

### Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille - Université de Montréal 2000 à 2015

Première Chaire de recherche au Canada à se consacrer à la recherche sur les soins infirmiers destinés aux personnes âgées et à leur famille. Mise sur pied d'un programme de recherche portant sur l'évaluation des besoins des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie et sur le développement d'interventions novatrices en vue de concevoir des programmes éducatifs et de soutien et des services personnalisés répondant à leurs besoins.

La Politique de soutien à domicile « *Chez soi le premier choix* » propose une définition de proche aidant

2003

Les travaux de recherche complétés ont eu des retombées significatives. Les recommandations issues de ces recherches ont permis, lors du dépôt d'un mémoire en 2009, d'influencer l'adoption au Québec de la nouvelle Loi instituant le fonds de soutien pour les proches aidants et la création d'organismes de soutien aux aidants dans toutes les régions du Québec, soit les Appuis régionaux.

### Désignation de la première semaine de novembre comme la semaine des proches aidants par l'Assemblée nationale du Québec

"Cette semaine sert à rappeler à l'ensemble de la société québécoise qu'aider un proche est un geste de compassion. Aider un proche et lui consacrer une partie de sa vie pour qu'il puisse mieux vivre la sienne, cela constitue un véritable don de soi. Voilà ce que font les proches aidants",  
- Ministre Marguerite Blais.

2007

**Consultation publique sur les conditions de vie des aînés** qui met en lumière la nécessité de soutenir les PPA de façon plus efficace puisque les mesures qui leur sont destinées restent limitées.

### Création de L'Antr'Aidant

L'Antr'Aidant a été mis sur pied par un groupe de proches aidants engagés dans leur communauté qui avaient déjà fondé une coopérative de solidarité sociale : la Coopérative de Solidarité, de Répit et d'entraide (SORE) pour les proches aidants des Pays-d'en-haut. Considérant la diversité des besoins des personnes proches aidantes d'adultes malades, vulnérables ou d'aînés en perte d'autonomie physique et/ou cognitive, les membres de la coopérative se sont concertés afin de mettre sur pied un organisme spécifique.

2009

### Création de L'Appui pour les proches aidants d'aînés

**Objectif :** développer des APPUI régionaux pour les 17 régions administratives du Québec afin de créer des activités et services pour les personnes proches aidantes d'aînés

**Mission :** L'Appui favorise l'émergence d'une conscience sociale favorable aux PPA et contribue à la mobilisation des acteurs concernés par la proche aidance afin d'améliorer leur qualité de vie. De plus, il encadre le développement d'initiatives régionales pour faciliter le quotidien des PPA et veille notamment à ce qu'ils tirent pleinement profit des ressources mises à leur disposition.

### Consultation publique visant l'élaboration d'une première politique nationale des personnes proches aidantes &

**Nomination**, pour une première fois au Québec, d'une **ministre responsable des Aînés et des Proches aidants** confirmant l'intention du gouvernement de faire de la proche aidance une priorité

2018

**Loi modifiant les normes du travail** adoptées afin d'accorder des droits au travail aux PPA leur permettant de favoriser la conciliation de leur emploi avec leur rôle.

## Création de crédits d'impôt afin de soutenir financièrement les personnes proches aidantes

Si vous désirez faire évaluer votre admissibilité aux crédits d'impôt reliés aux problèmes de santé, il vous est possible de le faire simplement en contactant Remboursement Alisa [www.remboursementsalisa.com](http://www.remboursementsalisa.com) 1-855-527-2683

### Crédits d'impôt existants

Crédit canadien pour aidant naturel

Personne aidant un proche âgé de 70 ans ou plus

Crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

Crédit d'impôt pour relève bénévole





## Pandémie de la COVID-19 13 mars 2020

La pandémie a mis en lumière l'apport social inestimable des personnes proches aidantes. L'importance de leur accorder du "soutien et les services nécessaires pour qu'elles puissent poursuivre leur rôle indispensable, et ce, sans mettre à risque leur santé mentale et physique ou l'exercice de leurs autres rôles sociaux (ex. : relations interpersonnelles, travail, loisirs)."

### Entrée en vigueur de la loi 56 visant à reconnaître et soutenir les personnes proches aidantes 28 octobre 2020

Cette loi représente un changement législatif historique.

#### Objectifs visés par la loi 56 :

- Marquer la priorité à accorder à la reconnaissance et au soutien des PPA au-delà des gouvernements en place et des engagements électoraux.
- Guider le gouvernement dans la planification et la réalisation d'actions visant à faire connaître la contribution des PPA, à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle.
- Mobiliser l'ensemble de la société québécoise afin de mettre en œuvre solidairement des actions concertées qui viendront renforcer le pouvoir d'agir des PPA dans le respect de leur volonté et de leurs capacités tout en préservant leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie.

Lien : [Projet de loi numéro 56 - Sanctionné \(2020, chapitre 22\) \(gouv.qc.ca\)](#)

2020

### Création de l'Observatoire québécois de la proche aidance

Création de l'Observatoire québécois de la proche aidance, elle fait suite à la mise en œuvre de la Loi 56.

#### Objectifs poursuivis par L'Observatoire :

- Éclairer la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants en rendant compte des connaissances et des tendances actuelles ou à développer en matière d'approches d'évaluation et d'indicateurs pour mesurer la qualité de vie, la santé et le bien-être des personnes proches aidantes
- Mesurer l'impact des orientations, mesures et actions prévues par la politique nationale pour les personnes proches aidantes et le plan d'action gouvernemental.

2021

## Dépôt de la politique nationale pour les personnes proches aidantes 22 avril 2021

La Politique nationale vise à faire reconnaître l'apport des personnes proches aidantes (PPA) à la société québécoise et à mieux les soutenir au quotidien. Elle a pour objectif de mieux répondre aux besoins diversifiés de ces personnes, et ce, sans égard à l'âge, ou à la nature de l'incapacité des personnes qu'elles soutiennent.

Les principaux besoins des personnes proches aidantes identifiés dans le cadre de la politique nationale :

- Des services de répit
- Du soutien psychosocial individuel et de groupe
- De la flexibilité en emploi ou dans le cadre des études
- De l'information et de la formation
- Du soutien financier et matériel
- Du soutien dans les activités de la vie domestique et de la vie quotidienne
- De l'information et des services dans leur langue d'origine

### Comment fonctionne la politique nationale :

La politique nationale a identifié quatre (4) grands axes d'intervention et d'orientation qui exposent les grandes stratégies à privilégier pour assurer le développement d'actions concrètes permettant d'offrir une réponse adaptée à la diversité des réalités et des besoins des PPA.

- **AXE 1 :** La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance
- **AXE 2 :** Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences
- **AXE 3 :** Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat
- **AXE 4 :** Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d'éviter leur précarisation financière